

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : ASA 11/14/99

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, novembre 1999

*LES MINORITÉS
EN AFGHANISTAN*

SOMMAIRE

<i>Les tensions ethniques récentes en Afghanistan</i>	<i>page 4</i>
<i>Conclusion et recommandations</i>	<i>page 12</i>
<i>Recommandations à toutes les parties en conflit</i>	<i>12</i>
<i>Recommandations à la communauté internationale</i>	<i>13</i>
<i>Rapports sur l'Afghanistan publiés par Amnesty International de 1979 à 1999</i>	<i>page 15</i>

AFGHANISTAN

Un peuple qui souffre dans un pays marqué par la guerre

À l'occasion du 20^e anniversaire de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, suivie de vingt années de guerre, Amnesty International publie six documents qui abordent une série de questions liées aux droits humains dans ce pays. L'Organisation exhorte les factions en guerre à mettre un terme aux atteintes aux droits fondamentaux de la population civile et elle prie la communauté internationale de contribuer à mettre fin à cette catastrophe pour les droits humains.

Presque tous les Afghans ont été victimes ou témoins d'atteintes aux droits fondamentaux commises dans le cadre de la guerre. Celles-ci semblent avoir progressivement pris la forme d'attaques menées systématiquement contre certains groupes du fait de leur identité : femmes, enfants, défenseurs des droits humains, membres de minorités ou réfugiés.

Les femmes – de même que les enfants et les hommes qui ne prenaient pas part aux combats – ont été victimes de toute une série d'atteintes à leurs droits fondamentaux perpétrées par les membres des factions en guerre. Les femmes sont en outre la cible d'atteintes à leurs droits du fait de leur sexe. Les enfants sont privés de leurs droits les plus élémentaires, à savoir le droit à la santé, à l'éducation et à la vie familiale, et ils sont eux-mêmes trop souvent pris pour cibles. La guerre, la répression et la négligence ont détruit la société civile et privé les Afghans d'activités politiques pacifiques et d'occupations intellectuelles, lesquelles sont le fondement de la vie civile et institutionnelle. Les tensions entre ethnies semblent s'être aggravées au cours des dernières années en raison des atrocités commises par les factions en guerre sur la base de différences ethniques. Des peines cruelles, inhumaines ou dégradantes ont été infligées à l'issue de procès manifestement inéquitables. Plus de deux millions de réfugiés afghans attendent des factions en guerre et de la communauté internationale qu'elles fassent respecter les principes du droit humanitaire ainsi que les droits de la personne humaine et qu'elles leur assurent une véritable protection lors de leur retour en Afghanistan.

Les six documents cités plus haut sont les suivants :

Les femmes en Afghanistan. Des pions dans les luttes que mènent les hommes pour le pouvoir (index AI : ASA 11/11/99)

Les défenseurs des droits humains en Afghanistan. La société civile anéantie (index AI : ASA 11/12/99)

Les enfants détruits par la guerre. Les générations perdues de l'Afghanistan (index AI : ASA 11/13/99)

Les minorités en Afghanistan (index AI : ASA 11/14/99)

Afghanistan. Peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

(index AI : ASA 11/15/99)

Les réfugiés afghans. Le plus fort contingent de réfugiés du monde

(index AI : ASA 11/16/99)

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations ou entreprendre une action est priée de consulter ces documents. Une documentation importante sur ces questions, et sur d'autres, est disponible sur notre site Internet

<http://www.amnesty.org>. Les bulletins d'information d'Amnesty International peuvent être reçus par courrier électronique :

<http://www.amnesty.org/news/emailnws.htm>.

Les minorités en Afghanistan

Il n'existe pas de statistiques précises de la population de l'Afghanistan ni de sa répartition entre les différents groupes ethniques. Le seul recensement, entrepris sous les auspices des Nations unies, a été interrompu à la mi-79 par l'éclatement de la guerre civile. Ce conflit, qui a pris progressivement un aspect ethnique, a contraint les habitants de différentes zones à se réfugier à l'étranger ou dans des régions autres que celles où ils vivaient traditionnellement. La proportion des différentes minorités a par conséquent varié dans plusieurs régions. C'est ainsi qu'au milieu des années 80, le nombre de Pachtounes a régulièrement diminué dans les montagnes du Hazaradjat au centre du pays, où les membres de la minorité hazara bénéficiaient d'une certaine autonomie par rapport au gouvernement central. Les Pachtounes s'installent à nouveau dans cette région depuis qu'elle est contrôlée par les taliban.

Les estimations faites par les différents groupes ethniques varient, ceux-ci ayant tendance à surestimer l'importance de leur communauté et à minimiser celle des autres groupes. Selon les résultats préliminaires de l'enquête incomplète effectuée en 1979, l'Afghanistan comptait quelque 15 400 000 habitants répartis comme suit entre les différentes ethnies¹ :

Groupe	Nombre approximatif	Localisation
Pachtounes	7 000 000	Concentrés dans le Sud et le Sud-Est mais présents dans l'ensemble du pays
Tadjiks	3 500 000	Nord et Nord-Est et région de Kaboul
Hazaras	1 500 000	Centre (Hazaradjat) et Kaboul
Ouzbeks	1 300 000	Nord
Aïmaqs	800 000	Ouest
Farsiwan/Hératis	600 000	Ouest et Sud

1 . Anthony Hyman. *Afghanistan under Soviet Domination, 1964-81*. Macmillan, Londres et Basingstoke, 1982, p. 10. Cet auteur fait l'estimation approximative suivante de la répartition ethnique de la population afghane : Pachtounes 45,4 %, Tadjiks 22, %, Hazaras 9,7 %, Ouzbeks 8,4 %, Aïmaqs 5,1 %, Hératis 3,8 %, Turkmènes 1,9 %, Brahuis 1,2 %, Baloutches 0,6 % et Nouristanis 0,6 %. La population totale de l'Afghanistan est actuellement estimée à 18 millions d'habitants environ, dont plus de deux millions vivent à l'étranger.

Turkmènes	300 000	Nord
Brahuis	200 000	Sud-Ouest
Baloutches	100 000	Ouest et Nord-Ouest
Nouristanis	100 000	Est

Population de l'Afghanistan : principaux groupes ethniques, 1979²

2 . Ibid., p. 11.

Les observations des employés des organisations humanitaires ainsi que des journalistes et d'autres personnes qui se sont rendues en Afghanistan laissent à penser que l'importance et la localisation des différents groupes ethniques ont beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. Selon des estimations rendues publiques, l'Afghanistan comptait en 1996 près de 22 600 000 habitants (sans compter les réfugiés) et en 1990 la répartition ethnique était la suivante : 38 % de Pachtounes, 25 % de Tadjiks, 19 % de Hazaras et 6 % d'Ouzbeks, les autres groupes ethniques formant 12 % de la population³.

Les tensions ethniques récentes en Afghanistan

Pendant l'occupation soviétique de l'Afghanistan, les objectifs politiques et militaires des groupes de moudjahidin dépassaient largement leur origine ethnique respective. Dans les années qui ont suivi l'effondrement du gouvernement pro-soviétique, les alliances entre les groupes armés, qui étaient de toute façon éphémères, reposaient sur des luttes vaguement communes pour le pouvoir plutôt que sur les appartenances ethniques. Les tensions ethniques semblent s'être exacerbées depuis 1995. Des atrocités auraient été perpétrées contre les membres de certains groupes ethniques après la capture ou la reprise de leur territoire par des factions rivales. Citons parmi les atteintes aux droits humains les massacres et les arrestations massives de civils, les mauvais traitements infligés aux détenus, la « disparition » de nombreux jeunes gens et de quelques jeunes femmes. Dans certains cas, ces atrocités résultaient apparemment d'un mélange de haine ethnique et d'inimitié politique. « Les haut-parleurs de toutes les mosquées ont été utilisés pour inviter les membres survivants de la communauté musulmane chiite de Mazar-e Sharif à se convertir à l'islam sunnite, à assister aux prières cinq fois par jour, et ce, pour leur bien, "à moins qu'ils ne veuillent être traités comme des chiens et tués sur place". Le Gouverneur de Mazar-e Sharif nommé par les taliban, Maulavi Niazi, aurait annoncé [...] : "Les Hazaras peuvent vivre avec nous. Ils ont le choix entre trois possibilités : ils peuvent devenir sunnites, ils peuvent aller en République islamique d'Iran ou ils peuvent être tués." »⁴

Une dimension ethnique semble être intervenue dans presque tous les cas où des centaines de milliers de personnes ont été déplacées ou ont fui au cours des dernières années. Par exemple, quelque 8 000 personnes, appartenant pour la plupart aux minorités non pachtounes du nord de l'Afghanistan, se sont réfugiées au

³ . Encyclopaedia Britannica 1994-1998, disponible sur Internet.

⁴ . Rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan présenté par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme conformément à la résolution 52/145 de l'Assemblée générale et à la décision 1998/267 du Conseil économique et social. Nations unies A/53/539, Assemblée générale, Distr. générale, 26 octobre 1998.

Turkménistan à la fin de juin 1997, car elles craignaient d'être victimes de mauvais traitements à la suite de la prise de contrôle de la région par les taliban. Cependant, les autorités turkmènes n'étant pas disposées à les accueillir, la pénurie grave de nourriture et d'eau potable et leurs conditions de vie très dures au Turkménistan les ont forcées à retourner chez elles.

Au cours de la même année (1997), des informations ont fait état du déplacement forcé, dans le cadre des affrontements armés, de non-Pachtounes par les taliban et de Pachtounes par les forces opposées aux taliban. Des milliers de civils, essentiellement tadjiks, ont été chassés de chez eux par les taliban qui, dans certains cas, ont délibérément détruit les systèmes d'adduction d'eau et d'irrigation. La plupart de ces déplacements de population ont eu lieu dans les régions situées au nord de Kaboul, notamment à Jabal-us-Saraj, Charikar et Gulbahar, où des combats acharnés opposaient les taliban aux autres forces. Des familles pachtounes auraient été déplacées dans la province de Badghis par des groupes armés opposés aux taliban.

Les Pachtounes, qui sont probablement 8,5 millions, constituent la principale minorité ethnique en Afghanistan. Majoritaires dans le sud et dans l'est du pays, ils sont également représentés dans d'autres régions. Ils parlent une langue distincte, le pachto, d'origine indo-européenne. Musulmans sunnites, les Pachtounes sont répartis de part et d'autre de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, ils parlent la même langue que les millions de Pachtounes vivant dans la Province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP) au Pakistan. Les Pachtounes sont « de souche caucasienne [...] relativement grands et bien bâtis, ils ont le teint olivâtre, les cheveux noirs et une ossature fine »⁵, il existe toutefois d'innombrables exceptions à cette description. Les Pachtounes sont répartis en « plusieurs milliers de tribus selon un arbre généalogique qu'ils utilisent tout autant comme base d'unité et de solidarité que de scission et de conflit. »⁶ Sur le plan politique, les Pachtounes dominent la hiérarchie du pouvoir administratif depuis plusieurs siècles et, hormis quelques exceptions, tous les dirigeants récents étaient pachtounes.

L'un des traits marquants de la culture tribale pachtoune est le *pushtunwali*, code de conduite qui mêle le code d'honneur tribal et les interprétations locales du droit musulman. Certains universitaires affirment que le *pushtunwali* et la *charia* (droit musulman) diffèrent sur certains points, comme la preuve de l'adultère. La *charia* exige le témoignage de quatre hommes tandis que pour le *pushtunwali* la rumeur serait suffisante car il s'agit de l'honneur

⁵ . Harvey H. Smith et al. *Area Handbook for Afghanistan*. US Government Printing Office, Washington DC, 1973, p. 65.

⁶ . William Maley (ed), *Fundamentalism Reborn ? Afghanistan and the Taleban*, Hurst & Co, Londres, 1998, p. 169.

de la famille et non de la moralité de la situation⁷. Certains arguent toutefois que pour les questions politiques importantes, les appels des oulémas (dignitaires religieux) à oublier les inimitiés tribales basées sur le *pushtunwali* pour défendre la *charia* contre un ennemi commun reçoivent un soutien populaire, ce qui laisse à penser que, dans certains domaines, la *charia* peut prévaloir sur le *pushtunwali*.

Le mouvement des taliban est largement pachtoune. Leurs édits, tels ceux qui interdisent l'éducation des femmes et restreignent leur liberté de mouvement et d'accès à l'emploi, semblent fondés sur un mélange des deux systèmes de valeurs ainsi que sur des intérêts politiques locaux⁸.

⁷ . Peter Marsden. *The Taliban : War, religion and the new order in Afghanistan*. Zed Books, Londres & New York, 1998, pp. 85-86.

⁸ . Voir Marsden, op. cit., p. 91 : « Le problème est que les hommes de troupe ont une vision simpliste de la politique des taliban envers les femmes. Il a donc été plus facile de mettre en œuvre une interdiction absolue du travail des femmes que d'introduire des nuances en se demandant s'il était opportun que les femmes travaillent dans certains secteurs ou dans des organismes étrangers. » Voir également Nancy Hatch Dupree, *Afghan women under the Taliban* dans Maley, op cit, p. 151 : « Bref, bien que les déclarations officielles à propos des femmes soient parfois formulées dans une rhétorique islamique, la trame des attitudes dérobées au regard qui régissent l'action officielle et donnent le ton des déclarations publiques est extrêmement complexe. »

Les *Tadjiks* auraient été les plus nombreux parmi les premiers habitants des territoires formant l'Afghanistan moderne. Ils seraient actuellement 5,6 millions environ et constituent le deuxième groupe ethnique du pays. Ils se distinguent par leur langue – le dari apparenté au persan –, la composition non tribale de leurs communautés, leur vie sédentaire dans les régions rurales et leur concentration dans les villes. La plupart des Tadjiks ont les cheveux noirs ou châtain et le visage ovale mais les mariages interethniques ont entraîné un mélange considérable des caractéristiques physiques mongoliennes et tadjikes⁹.

Les Tadjiks sont musulmans sunnites et ils parlent la même langue que les habitants du Tadjikistan voisin. Ces dernières années, la concentration de Tadjiks dans le nord du pays a évolué au gré des combats pour le contrôle du territoire entre les taliban et les forces qui leur sont opposées.

Des Tadjiks ont dirigé l'Afghanistan pendant deux courtes périodes de l'histoire récente. Le premier était Habibullah Kalakani, connu sous le nom de *Bacha-e Saqao* (« le fils du porteur d'eau »), qui a régné pendant neuf mois en 1929. Le second est Burhanuddin Rabbani, élu président en 1992 et chassé de la capitale, Kaboul, par les taliban en 1996. Les *Hazaras*, qui sont environ 4,2 millions et parlent une variante du dari, constituent le troisième groupe ethnique. Ils sont concentrés dans les montagnes du Hazaradjat mais des communautés hazara importantes sont également installées à Kaboul et à Mazar-e Sharif. La majorité des Hazaras sont musulmans chiites, les autres étant sunnites ou ismaéliens. L'histoire des Hazaras a connu récemment des périodes d'autonomie : ils ont en effet échappé à tout pouvoir non hazara jusqu'en 1892, date à laquelle l'émir Abdur Rahman a conquis le Hazaradjat et remplacé les chefs locaux par des administrateurs pachtoune¹⁰ ; ils ont ensuite bénéficié, de 1979 à 1998, d'une certaine autonomie par rapport à l'administration centrale.

L'estimation actuelle du nombre d'*Ouzbeks* – 1,3 million environ – vivant en Afghanistan fait état de peu de changements par rapport à 1979. Les Ouzbeks parlent une langue turque et présentent des caractéristiques physiques mongoliens. Ils sont concentrés dans les villes, principalement dans la province de Balkh. Musulmans sunnites, ils parlent la même langue que les populations de l'Ouzbékistan voisin.

Dès la prise de Hérat par les taliban en 1995, il est apparu que les communautés pachtoune étaient mieux traitées, et celles-ci en retour ont généralement appuyé la détermination des taliban à prendre le contrôle de régions peuplées par les autres minorités. Dans leurs efforts pour réprimer une éventuelle rébellion des communautés non pachtoune, les taliban ont visé tout particulièrement les

⁹ . Smith et al, op cit, p. 69.

¹⁰ . Bernt Glatzer, « *Is Afghanistan on the brink of ethnic and tribal disintegration ?* » dans Maley, op cit, p. 191.

membres des autres groupes ethniques. C'est ainsi qu'en 1997 des milliers de personnes ont été détenues à Kaboul, dans certains cas pendant plusieurs mois. Parmi ces prisonniers figuraient quelque 2 000 hommes tadjiks et hazaras arrêtés à leur domicile en juillet 1997 et incarcérés notamment dans la prison de Pul-e Charkhi à Kaboul. La plupart étaient apparemment des prisonniers d'opinion, détenus du seul fait de leur origine ethnique.

Le coût de la guerre

Le coût social de deux décennies de guerre civile en Afghanistan est considérable. On estime que plus d'un million de civils ont été tués et d'innombrables autres, blessés. Plus de six millions de personnes ont fui le pays pendant l'occupation soviétique. Bien que beaucoup d'Afghans soient rentrés chez eux après le retrait des troupes soviétiques, plus de deux millions sont toujours réfugiés en Iran et au Pakistan, ce qui fait des Afghans le groupe de réfugiés le plus important au monde. Les infrastructures et les institutions de l'État ont été en grande partie détruites par la guerre. Selon les Nations unies, la situation socio-économique de la population est l'une des pires au monde. Les services de santé sont rudimentaires et beaucoup de personnes n'ont pas accès aux soins les plus élémentaires. Des milliers d'enfants meurent chaque année de malnutrition et d'infections respiratoires. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde. Le taux d'alphabétisation est extrêmement bas et l'on estime qu'il est tombé à quatre pour cent chez les femmes. Selon l'indicateur de la participation des femmes dans le développement, créé par les Nations unies, l'Afghanistan occupe la dernière place en la matière.

Des actes de représailles à l'encontre de populations non pachtounes ont également été commis dans des régions contrôlées auparavant par les forces opposées aux taliban. C'est ainsi qu'en septembre 1997 quelque 70 civils, dont des femmes et des enfants, ont été massacrés délibérément et arbitrairement dans le village de Qezelabad, non loin de Mazar-e Sharif. Selon les survivants, le massacre aurait été perpétré par des combattants taliban qui se retiraient des positions qu'ils avaient conquises dans la région. Les responsables des taliban ont toutefois nié toute responsabilité dans ce massacre. Toutes les victimes appartenaient, semble-t-il, à la minorité hazara ; parmi elles se trouvait un garçon d'environ huit ans qui aurait été tué puis décapité. D'autres personnes auraient eu leurs yeux arrachés à la baïonnette. Des taliban auraient retenu deux garçons d'une douzaine d'années dont ils auraient brisé les bras et les mains à coups de pierre.

La haine ethnique s'est également manifestée dans les atrocités commises par les forces et communautés non pachtounes opposées aux taliban. En mai 1997, les

taliban ont tenté sans succès de prendre le contrôle de Mazar-e Sharif. Des milliers de combattants taliban auraient été capturés par les forces opposées. En novembre, plus de 20 charniers ont été découverts à proximité de la ville de Shibarghan, dans la province septentrionale du Jozjan. Il n'a pas été possible d'établir le nombre exact de corps enterrés dans ces fosses communes mais la plupart des sources l'estiment à environ 2 000. Les victimes auraient été des combattants taliban faits prisonniers après leur entrée dans la ville. Ils auraient été tués de manière délibérée et arbitraire alors qu'ils se trouvaient entre les mains des forces du général Abdul Malik, un chef militaire opposé aux taliban qui contrôlait alors cette zone.

Les tensions ethniques ont pris une nouvelle tournure en 1998. Les non-Pachtounes ont été empêchés de circuler librement dans le pays tandis que beaucoup étaient arrêtés du seul fait de leur origine ethnique. Pendant le seul mois de juillet 1998, plusieurs centaines de personnes qui fuyaient vers le Pakistan ont été interceptées dans la région de Djalalabad par des taliban qui emmenaient les hommes et les garçons de plus de douze ans appartenant aux groupes tadjik, hazara, ouzbeks et panjsheri. Les Pachtounes étaient autorisés à poursuivre leur voyage. Ceux des hommes arrêtés qui étaient considérés comme « importants » étaient envoyés à Kandahar où des milliers d'autres personnes étaient détenues pour des motifs similaires. Certains étaient libérés après le versement d'une rançon. Les femmes, les enfants et les vieillards d'ethnie non pachtoune étaient envoyés dans des camps situés à proximité de Djalalabad où ils ne recevaient aucune aide matérielle.

Chronologie de la guerre

La guerre civile a éclaté en 1979 en Afghanistan après que les troupes soviétiques eurent envahi le pays pour soutenir le gouvernement communiste. Des groupes islamistes et tribaux opposés à la politique du gouvernement communiste et à l'occupation soviétique ont organisé une opposition armée. Le pays est devenu pendant dix ans un champ de bataille de la guerre froide : les troupes gouvernementales afghanes et soviétiques luttaient contre les combattants islamistes soutenus par les États-Unis et leurs alliés européens ainsi que par le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran.

Après le retrait soviétique en 1989, les combats ont continué entre les forces gouvernementales et l'opposition jusqu'à la chute du gouvernement communiste en 1992. La paix n'a toutefois pas été rétablie car les groupes de moudjahidin divisés ou alliés dans des coalitions éphémères ont commencé à s'affronter pour le contrôle du territoire et des institutions administratives. L'autorité politique centrale était faible et instable malgré la formation d'un gouvernement intérimaire de coalition, et l'Afghanistan a plongé dans l'anarchie.

Les taliban, nouvelle force politique et militaire, sont apparus sur la scène à la fin de 1994. Ayant déclaré leur intention de délivrer l'Afghanistan des groupes de *moudjahidin* corrompus, ils ont réussi à s'emparer de vastes territoires auparavant contrôlés par d'autres groupes armés. Les taliban contrôleraient actuellement près de 80 p. cent de l'Afghanistan. les combats continuent toutefois d'opposer les taliban et les forces d'opposition et la situation politique demeure explosive.

L'année 1998 a été marquée par le refus constant des autorités d'autoriser les journalistes à se rendre dans les régions où des atteintes aux droits humains avaient été commises. Malgré des informations répétées faisant état du massacre délibéré et systématique de milliers de civils hazaras par les taliban, dans les jours qui ont suivi la prise de Mazar-e Sharif en août 1998, aucun journaliste ni observateur indépendant n'a été autorisé à se rendre sur place. Les témoignages parvenus à Amnesty International indiquent que la grande majorité des victimes vivaient dans les quartiers de Zaraat, Saidabad et Elm Arab et qu'elles ont été tuées à leur domicile ou dans la rue, voire exécutées dans différents endroits situés entre Mazar-e Sharif et Hairatan. Des femmes, des enfants et des vieillards ont été abattus alors qu'ils tentaient de fuir la ville. Au moins un groupe de prisonniers ont été exécutés en présence de villageois non loin de Hairatan. Quelque 70 hommes auraient été égorgés à Mazar-e Sharif.

On a appris par la suite qu'immédiatement après leur entrée dans la ville, les taliban avaient proclamé le couvre-feu. Ils avaient demandé aux habitants des quartiers ouzbeks de remettre leurs armes et à ceux des quartiers hazaras de rester chez eux. Ils ont ensuite pénétré dans chaque maison hazara puis ont tué les vieillards et les enfants et emmené les jeunes gens sans explication. Dans certaines maisons ils ont également emmené des jeunes femmes comme *kaniz* (domestique) en disant qu'elles seraient mariées à des taliban. Les détenus, qui auraient été plusieurs milliers, ont été transférés à bord de véhicules militaires dans des centres de détention de Mazar-e Sharif et de Shibarghan. Les non-Hazaras auraient été relâchés quelques jours plus tard. Les prisonniers ont été battus, dans certains cas avec beaucoup de brutalité. Plusieurs centaines ont été transférés par avion à Kandahar ; beaucoup d'autres ont été emmenés la nuit dans les champs aux alentours de Mazar-e Sharif et de Shibarghan, puis exécutés. La grande majorité des quelques milliers de prisonniers civils étaient apparemment des non-Pachtounes et notamment des Hazaras. En octobre 1998, immédiatement avant la reprise de la ville tadjike de Taloqan par les forces d'opposition, les taliban y auraient fait prisonniers des dizaines de civils, en prenant pour cible les personnes instruites.

Les membres des factions belligérantes responsables de ces atteintes flagrantes aux droits humains n'ont jamais été traduits en justice pour l'homicide de civils. Alors que des informations faisaient état d'homicides et de mauvais traitements infligés aux prisonniers, la radio Voix de la charia a cité les propos suivants de Mullah Mohammad Omar, chef des taliban, : « Quiconque tue les prisonniers ou les blessés de guerre sera traduit devant un tribunal islamique. Personne n'est autorisé à tuer les prisonniers sauf en cas de menace. » Cette déclaration n'a pas empêché les massacres commis ultérieurement par les taliban qui ne semblent pas savoir faire la différence entre une menace militaire manifeste et une menace potentielle. Les deux catégories de personnes semblent avoir été traitées de la même manière, c'est-à-dire le plus souvent tuées.

Les témoignages d'anciens prisonniers semblent indiquer qu'après les arrestations, aucune distinction n'est faite entre combattant et non-combattant ni entre combat-tant et civil. Ce fut notamment le cas après les combats acharnés à Bamiyan au début de 1999, lorsque les taliban ont repris la région aux forces du Hezb-e Wahdat (Parti de l'unité), soutenu par la population hazara. Le 9 mai, la majorité des Hazaras se sont enfuis dans les montagnes avoisinantes en emportant ce qu'ils pouvaient. Beaucoup d'habitants qui étaient restés sur place – et dont certains ne pouvaient fuir en raison de leur âge avancé ou d'autres infirmités et qui n'étaient donc pas des combattants – auraient été systématiquement massacrés par les taliban après leur entrée dans la ville. Les estimations du nombre de victimes sont très variables, mais des centaines d'hommes, et dans certains cas des femmes et des enfants, ont été séparés de leurs familles et emmenés sans que l'on puisse retrouver leur trace. Ces informations rappellent étrangement les atteintes aux droits humains commises en août 1998 dans la ville septentrionale de Mazar-e Sharif.

Outre les homicides et le placement en détention de civils hazaras, les taliban auraient incendié plus de 200 maisons dans des villages de la province de Bamiyan, à titre de vengeance et de représailles. Des maisons auraient notamment été détruites au mois de mai dans les villages de Dukani et de Haiderabad. Des habitations auraient également été réduites en cendres en mars et en avril 1999 dans des villages situés le long de la route reliant Shibar et Bamiyan, et notamment à Shashpul et Ahangeran. Mullah Mohammad Omar, chef des taliban, a condamné ces incendies de maisons en affirmant qu'il s'agissait de représailles faisant suite à des destructions d'habitations par les forces opposées aux taliban. Dans cette déclaration intervenue à la suite des événements il n'a pas mentionné les massacres présumés.

La responsabilité de la communauté internationale dans la catastrophe humanitaire
Les atteintes graves et massives aux droits humains commises en Afghanistan au cours des deux dernières décennies ont eu la guerre pour toile de fond. Le conflit qui a ruiné le pays a été exacerbé par des puissances étrangères qui ont fourni un soutien politique et militaire aux différents groupes armés, poursuivant ainsi la réalisation de leurs propres objectifs géopolitiques et économiques aux dépens des souffrances de millions de civils afghans. Pendant plus de dix ans, sous l'occupation soviétique, des quantités considérables d'armes et de munitions qui ont coûté des millions de dollars ont été déversées dans le pays. Les principaux responsables étaient l'ex-Union soviétique – y compris les États successeurs membres de la Communauté des États indépendants (CEI) –, les États-Unis et ses alliés en Europe occidentale, le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran. Tous semblaient indifférents au fait que les armes qu'ils finançaient servaient à commettre des atteintes massives aux droits humains. Aujourd'hui, plusieurs années après le retrait des troupes soviétiques, les ingérences politiques et militaires des puissances étrangères sont dénoncées comme un facteur crucial dans la poursuite du conflit et dans la persistance des atteintes aux droits humains. Ainsi que l'a fait observer le secrétaire général des Nations unies dans son rapport à l'Assemblée générale en novembre 1998 :

L'Afghanistan, après avoir été l'un des catalyseurs des rivalités entre super-puissances, est maintenant devenu le théâtre d'une nouvelle version, purement régionale, du "Grand jeu", dans lequel interviennent les intérêts intérieurs, les enjeux économiques et les préoccupations liées à la sécurité nationale des pays voisins et de ceux qui les encouragent. Le pays se trouve maintenant dans un cercle vicieux : le fait que les factions afghanes sont incapables de s'entendre aux fins d'un règlement politique est à la fois la cause et l'effet de l'ingérence persistante d'éléments extérieurs dans les affaires de l'Afghanistan. »

Les factions opposées aux taliban ont aussi commis de graves atteintes aux droits humains sur la base de considérations ethniques. C'est ainsi que pendant les trois semaines entre le 21 avril et le 9 mai 1999 au cours desquelles ces factions avaient repris le contrôle de Bamiyan, des Pachtounes récemment installés dans la région et des personnes soupçonnées de collaboration avec les taliban ont été sévèrement battus, plusieurs dizaines de civils ont été arbitrairement détenus et leurs proches ont été maltraités. De nombreuses familles ont quitté la région à cause des mauvais traitements que leur avaient infligés les forces opposées aux taliban. Au cours des deux dernières années, les questions ethniques semblent avoir pris un nouveau tournant. Des membres des tribus pachtounes seraient régulièrement

encouragés à s'installer dans les régions contrôlées par les taliban. Certains colons pachounes affirment qu'ils ont été chassés de la région des années auparavant et qu'ils ne font que reprendre possession de leurs habitations. Beaucoup sont toutefois des nouveaux colons. C'est notamment le cas à Bamiyan où des *Kuchis* (nomades pachounes) auraient été encouragés à s'installer après la prise par les taliban de la province qui avait été contrôlée pendant près de vingt ans par le *Hezb-e Wahdat*, parti soutenu par les Hazaras. Quelque 500 hommes armés dirigés par un chef *kuchi* ont été chargés de se réinstaller par la force à Panj Awe sur la route reliant Panj Awe et Behsud. Des *Kuchis* ont également été installés à Sarcheshma, à Laal et à Dacht-e Nawar, ils ont confisqué les terres des Hazaras, prenant parfois possession des champs de blé pour y faire paître leurs troupeaux et brutalisant les propriétaires lorsque ceux-ci protestaient. Les *Kuchis* ont également réclamé aux Hazaras une compensation pour l'utilisation de leurs terres, sans qu'aucun mécanisme équitable ne soit mis en place pour vérifier ces revendications. Les autorités locales toléreraient ces agissements.

Au moment de la rédaction du présent document, en août 1999, les questions ethniques étaient de nouveau au premier plan à la suite de l'offensive lancée en juillet par les taliban contre les positions tenues par le commandant tadjik Ahmed Shah Massoud au nord de Kaboul et dans le Panjshir. Quelque 100 000 personnes fuyant les combats se seraient dirigées, dans certains cas contre leur gré, vers la vallée du Panjshir pour rejoindre la province du Badakhchan au nord-est du pays. Des milliers d'autres vivant dans les régions tadjikes de la plaine de Sham auraient été déplacées contre leur gré par les taliban. Quelque 8 000 hommes, femmes et personnes âgées auraient été envoyés dans le camp de Sarshahi, non loin de Djalalabad, à proximité de la frontière pakistanaise, dans une zone désertique exposée au soleil, connue pour ses scorpions et dépourvue d'infra-structures. Ils y auraient été gardés par des taliban comme s'ils étaient effectivement prisonniers. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a exprimé sa préoccupation à propos de la situation de ces personnes en demandant aux taliban de protéger, nourrir et prendre en charge ces civils affectés par le conflit¹¹. Le 5 août, les taliban ont commencé à transférer ces familles du camp de Sarshahi pour les installer dans l'ancienne ambassade soviétique à Kaboul détruite par les bombardements. Les personnes déplacées d'ethnie tadjike contraintes de rester dans ce bâtiment se sont

11 . Reuters. *Afghan Taleban scrap refugee camp plan* - sources, 5 août 1999.

plaintes du manque de nourriture et d'eau en affirmant qu'elles survivaient grâce à l'aide des Nations unies. Elles ont ajouté qu'elles avaient reçu le 8 août leur premier repas depuis trois jours et qu'un vieillard était mort de faim. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, exprimant sa préoccupation à propos du sort de ces personnes, a notamment déclaré le 10 août 1999 :

« Les rumeurs de déplacements forcés massifs de civils dans les régions où les combats font rage sont alarmantes [...] Toutefois, les parties responsables de tels désastres ne peuvent, cyniquement, commettre de tels actes criminels, puis se tourner vers les Nations unies et la communauté internationale dans son ensemble pour leur demander d'aider à sauver leur propre peuple de catastrophes provoquées par ceux qui se proclament les chefs de leur pays. »¹²

Conclusion et recommandations

Amnesty International exhorte toutes les factions belligérantes à respecter les droits fondamentaux des membres de tous les groupes ethniques de l'Afghanistan.

L'Organisation estime également que la détérioration persistante de la situation des groupes ethniques mérite l'attention particulière de la communauté internationale. La majorité des membres de ces groupes risquent d'être massacrés ou maltraités, voire de « disparaître ». Certains n'ont d'autre alternative que de fuir vers les pays voisins où ils ne reçoivent ni aide ni protection du pays hôte et vivent dans une situation dégradante en étant soumis à toutes les formes de discrimination. Le traitement très dur infligé à ceux qui choisissent de rester chez eux ne fait que renforcer le cycle des violences ethniques qui menace la sécurité, non seulement en Afghanistan mais dans toute la région. Il incombe à la communauté internationale de rappeler aux factions belligérantes qu'elles ne peuvent continuer à ne faire aucun cas des droits fondamentaux de la population civile afghane, constituée d'une mosaïque de minorités ethniques.

Recommandations à toutes les parties au conflit afghan

- Déclarer publiquement qu'elles s'engagent à respecter les droits fondamentaux de tous les Afghans dans les territoires qu'elles contrôlent ;

¹² . SG/SM/7090 : Le Secrétaire général, gravement préoccupé par les combats qui se poursuivent en Afghanistan, exhorte à mettre fin à cette « autodestruction insensée ». Catégorie : Secrétaire général des Nations unies / Déclarations, pays : Afghanistan, 6 août 1999

- instaurer une procédure indépendante et impartiale permettant aux victimes ou à leurs familles de dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux ;
- instaurer un contrôle hiérarchique très strict sur leurs troupes afin que celles-ci respectent les principes du droit international humanitaire et notamment ceux relatifs au traitement des civils ;
- traduire en justice tout combattant, commandant ou responsable coupable d'atteinte aux droits fondamentaux des membres de minorités ethniques ;
- mettre un terme aux homicides délibérés et arbitraires ainsi qu'aux actes de torture et aux mauvais traitements ;
- veiller à ce qu'aucun individu ne soit détenu du seul fait de son appartenance ethnique, de sa religion ou de ses opinions politiques ;
- éclaircir le sort des personnes dont la détention n'a pas été officiellement reconnue et permettre aux représentants des organisations humanitaires et de défense des droits humains de rencontrer librement les détenus.

Recommandations à la communauté internationale

- Faire pression sur les pays qui ont une influence sur les factions belligérantes en Afghanistan afin qu'ils contribuent à mettre un terme aux atteintes aux droits fondamentaux des minorités ;
- veiller à ce que les armes fournies aux factions en guerre ne servent pas à commettre des atteintes aux droits humains ;
- soutenir les initiatives en faveur de la promotion et de la protection des droits humains.

Les pays qui ont une influence en Afghanistan

Les principaux pays influents ont été rassemblés par les Nations unies au sein du groupe « six plus deux » qui se réunit régulièrement sous les auspices des Nations unies pour discuter des moyens de ramener la paix en Afghanistan. Ce groupe comprend les six pays voisins de l'Afghanistan – le Pakistan, l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Chine – ainsi que les États-Unis et la Russie.

Les autres pays influents qui ont participé à des réunions organisées par les Nations unies sur l'Afghanistan sont l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Turquie et l'Organisation de la conférence islamique (OCI).

Le Groupe d'appui à l'Afghanistan rassemble les principaux donateurs et organisations qui interviennent en Afghanistan. Ces pays se retrouvent dans les groupes constitués sous l'égide

des Nations unies : il s'agit de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Russie, de la Suède et de la commission exécutive de l'Union européenne.

Amnesty International continue de tenir les chefs de toutes les factions belligérantes pour responsables des atteintes aux droits fondamentaux commises par leurs troupes ou approuvées par eux-mêmes, actuellement ou par le passé. L'Organisation réclame la comparution en justice de tous les auteurs d'atteintes aux droits fondamentaux de la population afghane et elle demande qu'aucun d'entre eux ne bénéficie de l'impunité.

**Veillez adresser vos appels
sur la base des recommandations précitées à :**

- Votre propre gouvernement
- Aux ambassades du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de l'Iran et des États-Unis dans votre propre pays

- Aux taliban :

Alhaj Mullah Mohammad Rabbani
(Président du conseil intérimaire des taliban)
Embassy of the Islamic Emirate of Afghanistan
House n° 8, Street n° 90
G-6/3 Islamabad
Pakistan

et

Mullah Mohammad Omar (Chef des taliban)
Embassy of the Islamic Emirate of Afghanistan
House n° 8, Street n° 90
G-6/3 Islamabad
Pakistan

- Au Front uni (alliance anti-taliban)

Embassy of the Islamic State of Afghanistan
31 Prince's Gate
London
SW7 1QQ
Royaume-Uni

Amnesty International ne soutient ni ne s'oppose à aucune des factions en guerre. L'Organisation n'a cessé de dénoncer depuis plus de vingt ans les atteintes aux droits humains commises en Afghanistan, notamment pendant l'occupation soviétique et sous les gouvernements de Zahir Shah et des anciens présidents Daoud, Taraki,

Amin, Karmal, Najibullah, Mujaddedi et Rabbani. Elle a rendu compte des violations des droits humains commises par les gouvernements soutenus par l'Union soviétique ainsi que des exactions imputables aux factions en guerre, entre autres le *Jamiat-e Islami* (Société de l'islam), le *Hezb-e islami* (Parti de l'islam), le *Jombesh-e Melli Islami* (Mouvement national islamique) et le *Hezb-e Wahdat* (Parti de l'unité). Citons, entre autres, l'homicide de plus de 25 000 civils à Kaboul entre 1992 et 1995 à la suite de bombardements délibérés ou aveugles visant des zones d'habitation, des magasins, des rues ou des endroits publics, ainsi que les actes de torture, le viol et autres atteintes aux droits des femmes.

**Rapports sur l'Afghanistan publiés
par Amnesty International de 1979 à 1999**

Violations of human rights and fundamental freedoms in the Democratic Republic of Afghanistan
[Violations des droits humains et des libertés fondamentales en République démocratique d'Afghanistan].
Septembre 1979 (index AI : 11/04/79).

Afghanistan. La torture des prisonniers politiques.
Novembre 1986 (index AI : ASA 11/04/86).

Afghanistan. Exécutions illégales et torture.
Mai 1988 (index AI : ASA 11/02/88).

Afghanistan. Cas de torture et de détention prolongée sans jugement.
Mars 1991 (index AI : ASA 11/01/91).

Afghanistan. Unfair trials by special tribunals [Afghanistan. Procès inéquitables devant des tribunaux d'exception].
Août 1991 (index AI : ASA 11/03/91).

Afghanistan. Nouvelles formes de châtiments cruels, inhumains ou dégradants.
Septembre 1992 (index AI : ASA 11/02/92).

Afghanistan. La crise politique et les réfugiés.
Septembre 1993 (index AI : ASA 11/01/93).

Afghanistan. Détention au secret et « disparitions ».
Avril 1994 (index AI : ASA 11/01/94).

Afghanistan. La crise des droits de l'homme et les réfugiés.
Février 1995 (index AI : ASA 11/02/95).

Afghanistan. Exécutions, amputations, homicides délibérés et arbitraires probables.

Avril 1995 (index AI : ASA 11/05/95).

La situation des femmes en Afghanistan. Un désastre humanitaire.

Mai 1995 (index AI : ASA 11/03/95).

Afghanistan. Un pays sinistré.

Novembre 1995 (index AI : ASA 11/09/95).

Afghanistan. De graves atteintes aux droits de l'homme sont commises au nom de la religion.

Novembre 1996 (index AI : ASA 11/12/96).

Afghanistan. Les femmes continuent d'être victimes de violations de leurs droits.

Juin 1997 (index AI : ASA 11/05/97).

Afghanistan. La population civile continue d'être victime d'atrocités.

Septembre 1997 (index AI : ASA 11/09/97).

Afghanistan. Des cadavres de taliban découverts dans des charniers.

Novembre 1997 (index AI : ASA 11/11/97).

Afghanistan. Atteintes flagrantes au droit à la vie et à la dignité.

Avril 1998 (index AI : ASA 11/03/98).

Afghanistan. Arrestations et homicides de personnalités politiques.

Mars 1999 (index AI : ASA 11/05/99).

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *Afghanistan: The Human Rights of Minorities*. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – novembre 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

